



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

N° 21.170/11/PN

*Monsieur le Secrétaire d'Etat,*

*En séance du 18 janvier 1990, la Commission permanente de contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné la plainte contre le Conseil de l'Agglomération bruxelloise en raison de l'envoi à un particulier néerlandophone de Bruxelles-Capitale d'un avertissement-extrait de rôle relatif à la taxe sur l'enlèvement des immondices rédigé en néerlandais et de piètre qualité.*

*De l'examen dudit formulaire il ressort que les mentions en français y sont effacées au correcteur, ce qui diminue relativement la qualité du document. En outre, les mentions au verso du formulaire (extraits de règlements) sont peu lisibles.*

*L'article 32 de la loi du 16 juin 1989 portant diverses réformes institutionnelles, entrée en vigueur le 17 juin 1989, rend e.a. applicable aux services de l'Agglomération bruxelloise le chapitre V des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966, à l'exception des dispositions relatives à l'emploi de l'allemand.*

*Il s'ensuit que l'Agglomération bruxelloise utilise, dans ses rapports avec les particuliers, le français ou le néerlandais, suivant la langue, dont les particuliers ont fait usage (article 41, § 1, des lois susvisées).*

*./..*

*Un avertissement-extrait de rôle relatif à la taxe sur l'enlèvement des immondices est considéré, selon la jurisprudence constante de la C.P.C.L., comme un rapport avec un particulier.*

*Un avertissement-extrait de rôle relatif à la taxe sur l'enlèvement des immondices, destiné à un particulier néerlandophone de Bruxelles-Capitale, doit, dès lors, être établi intégralement en néerlandais.*

*La C.P.C.L. insiste encore une fois pour que des documents originaux, unilingues néerlandais et unilingues français émanant de l'Agglomération bruxelloise, soient mis à la disposition des particuliers de Bruxelles-Capitale. En outre, ces documents doivent être bien lisibles.*

*La plainte est recevable et fondée.*

*Le présent avis est envoyé au plaignant.*

*Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.*

*Le Président,*

